

Conférence internationale du travail. Quinzième  
session Genève, 1931. Rapports.  
Genève, 1930-1. Bureau international du tra-  
vail. 8° mare.

- [I] [Rapport du conseil d'administration du bureau  
international du travail sur l'applica-  
tion de la convention] fixant l'âge  
minimum d'admission des enfants  
aux travaux industriels. 27 p.
- [II] [ ——— ] l'âge minimum d'admission des  
enfants au travail maritime. 19 p.
- [III] [ ——— ] concernant le travail de nuit des  
femmes. Genève, 1931. 63 p.
- [IV] [ ——— ] sur l'application . . . . . l'emploi  
des femmes avant et après l'accouche-

---

Société' des nations.

Bureau international du travail.

- |                 |                  |
|-----------------|------------------|
| [I] 569 - 1931. | [V] 573 - 1931.  |
| [II] 570 - " -  | [VI] 574 - " -   |
| [III] 571 - " - | [VII] 575 - " -  |
| [IV] 572 - " -  | [VIII] 576 - " - |

ment. 31 p.

[V] [—] le chômage. 29 p.

[VI] [—] le placement des marins. 23 p.

[VII] [—] le travail de nuit des enfants dans  
l'industrie. 32 p.

[VIII] [—] tendant à limiter à huit heures par  
jour et à quarante-huit heures par  
semaine le nombre des heures de tra-  
vail dans les établissements industri-  
els. 58 p.